COLLOQUE

DOSSIER DE PRESSE

MARCHÉS PARALLÈLES DU TABAC
Ampleur, enjeux et solutions

Le 23 octobre 2025 s'est tenu à l'Assemblée nationale le **quatrième colloque du Comité national contre le tabagisme (CNCT)**.

L'événement était **présidé par Frédéric Valletoux**, président de la commission des Affaires sociales et auteur de propositions sur les marchés parallèles, **et Yves Martinet**, président du CNCT. Une rapide introduction a permis de replacer la question de la lutte contre les marchés parallèles dans une triple perspective : sanitaire, fiscale, mais aussi de sécurité à l'échelle internationale. Le tabac est une épidémie industrielle et Philip Morris, en pilotant le rapport de KPMG sur les marchés parallèles du tabac, vise ainsi à influencer les débats et décisions politiques en sa faveur.

Deux tables rondes animées par la journaliste Danielle Messager ont dévoilé les résultats de deux études. D'une part, les recherches sur le tabac échappant à la fiscalité nationale, dirigées par les économistes Christian Ben Lakhdar et Sophie Massin (Université de Lille). D'autre part, l'analyse critique des données et de l'influence de l'industrie du tabac dans le débat public, menée par François Topart et Camille Delon du CNCT.

Au terme de ces deux tables rondes, un jury a remis deux prix, les **prix 5.3 pour des politiques publiques sans tabac et sans lobby**. Le prix négatif a pour objectif de dénoncer la désinformation financée par l'industrie du tabac et ses représentants, tandis que le prix positif récompense les meilleures initiatives permettant de lutter efficacement contre le commerce illicite du tabac.

CNCT
COMITÉ NATIONAL CONTRE LE TABAGISME
Association reconnue d'utilité publique

TABLE RONDE N°1
Les marchés parallèles, mythes et réalités

Animée par Danielle Messager, journaliste santé

INTERVENANTS

- Christian Ben Lakhdar, professeur des universités en économie à l'université de Lille
- François Topart, responsables des études au CNCT

Marchés parallèles, commerce illicite : définitions, enjeux et ampleur

OBJECTIFS

L'étude de Christian Ben Lakhdar et Sophie Massin, publiée le 21 octobre 2025, est une étude indépendante financée par la DGDDI et la MILDECA. Elle vise à estimer la part du tabac consommé en France échappant à la fiscalité nationale (TAFE), à évaluer les pertes fiscales associées et à identifier les profils des consommateurs concernés.

MÉTHODOLOGIE

La méthodologie retenue combine l'analyse des données de livraisons de tabac (2016-2023), des enquêtes représentatives et des simulations statistiques basées sur les comportements d'achat. Les écarts entre volumes livrés et consommés – appelés Tax Gaps – permettent d'estimer le tabac échappant à la fiscalité selon les territoires.

RÉSULTATS

- Entre 2016 et 2023, les livraisons aux buralistes ont baissé de **45 %** en volume dans les départements frontaliers, contre moins de **25 %** ailleurs.
- En 2023, le TAFE a été estimé entre **12 %** et **22 %** de la consommation nationale, soit environ **8 000 tonnes** et un manque à gagner fiscal moyen de **4,3 milliards d'euros**.
- Les achats transfrontaliers (**6 863 tonnes de tabac, 15 % des achats**) constituent la principale source de manque à gagner fiscal, loin devant les achats illégaux (**366 tonnes, 0,8 %**).
- Les « TAFEurs » sont souvent jeunes, urbains ou des résidents frontaliers. Contrairement aux idées reçues, leur niveau de revenu est relativement élevé même si **74 %** invoquent le prix comme principal motif d'achat.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Christian Ben Lakhdar recommande de renforcer la coopération transfrontalière, améliorer la traçabilité des ventes et de mieux informer le public sur les impacts économiques et sanitaires du TAFE. Les auteurs alertent sur les estimations industrielles exagérées du commerce illicite qui ne correspondent pas à la réalité.

TABLE RONDE N°1
Les marchés parallèles, mythes et réalités

Les marchés parallèles dans le débat public

OBJECTIFS

François Topart et Camille Delon ont analysé l'influence de l'industrie du tabac sur le débat public concernant les marchés parallèles, à travers une analyse de la presse et du débat parlementaire.

MÉTHODOLOGIE

L'étude s'appuie sur l'analyse de tous les amendements et articles de presse quotidienne régionale et nationale publiés entre 2020 et mai 2025 abordant la thématique des marchés parallèles du tabac. Une attention particulière a été accordée à l'origine politique et géographique des acteurs impliqués et le narratif retenu pour aborder le sujet. Le rapport KPMG, financé par l'industrie, est également analysé en soulignant son manque de fiabilité, son opacité et ses biais méthodologiques.

RÉSULTATS

Concernant le rapport KPMG, l'essentiel de ses données provient d'une étude « ramasse-paquet » dont la méthodologie reste imprécise : les lieux de ramassage ne sont pas connus, tandis que les échantillons parfois très réduits varient fortement d'une année ou d'un pays à l'autre. Dans son préambule, KPMG précise ne pas avoir « *cherché à établir la fiabilité des sources d'information* ».

En outre, selon le cabinet, 37,6 % de la consommation nationale serait illégale en 2024, soit 18,7 milliards de cigarettes, ce qui paraît peu vraisemblable car la seule consommation illégale de produits du tabac en France équivaudrait à la consommation intérieure légale du Royaume-Uni, du Danemark et de l'Estonie réunis. Des données obtenues par des organismes publics indépendants, à la méthodologie transparente et ne présentant pas de conflits d'intérêts, font des estimations 2,5 à 5 fois inférieures.

Les données de KPMG permettent néanmoins de documenter les stratégies de sur-approvisionnement de l'industrie du tabac : 5,08 milliards d'unités de tabac ont été livrées au Luxembourg en 2024 (21,5 cigarettes par jour et par habitant), soit 21 fois plus que la France et 36 fois plus que le Royaume-Uni. Si 88 % du tabac acheté au Luxembourg est consommé en dehors du pays, le rapport KPMG n'est pas en mesure de fournir d'indication sur la destination de la moitié de ce tabac « exporté ».

Concernant la presse, l'essentiel des articles abordant la thématique des marchés parallèles provient de la presse quotidienne régionale (94 %), sous l'angle du fait divers (60 %). Les médias privilégient dans leur couverture du sujet les estimations en l'état de l'industrie du tabac (55 %), loin devant les données des Douanes (37 %) ou les organismes publics (8 %). Ils ont aussi tendance à plus à donner la parole aux acteurs économiques du tabac (55 %) qu'aux autres parties prenantes, en particulier les acteurs de santé publique (3 %). Les politiques fiscales sont de loin le facteur le plus cité comme favorisant les marchés parallèles de tabac (84 %) alors que le rôle de l'industrie du tabac n'est presque jamais abordé (2 %).

Enfin, **l'industrie exerce une influence considérable à l'Assemblée nationale**, avec plus de 31 % des amendements issus du secteur tabac, déposés par un petit nombre de parlementaires proches du secteur (neuf députés ont déposé 43 % des amendements relatifs aux marchés parallèles depuis 2020, 72 % des amendements « clé en main » ont été déposés au moins deux fois dans des termes identiques). Si 52 % des amendements sont déposés par la droite et l'extrême droite, 94 % des amendements associent la hausse des marchés parallèles à une hausse des taxes et en corollaire apparaissent réticents à soutenir les politiques fiscales de hausses pour réduire la consommation de tabac.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'étude met en évidence une forte influence de l'industrie du tabac dans le débat public, tout en soulignant la faiblesse et la partialité des sources de données. Elle recommande de **conformer la Directive européenne des Produits du Tabac (DPT) aux exigences du Protocole de l'OMS**, avec la mise en place d'un système de suivi et de traçabilité efficace et un contrôle indépendant de l'ensemble de la chaîne logistique ; elle préconise aussi d'**instaurer des quotas d'approvisionnement en tabac par pays**, correspondant à la consommation intérieure réelle, afin d'empêcher les stratégies de sur-approvisionnement des marchés transfrontaliers par l'industrie du tabac ; également d'abaisser fortement les limites d'achats à l'étranger (60 unités de cigarettes par personne), et enfin de **garantir l'indépendance des pouvoirs publics en renforçant la mise en œuvre de l'article 5.3 de la CCLAT** : transparence maximale et interactions minimums entre les Parties et l'industrie du tabac, mais aussi clarification du statut des buralistes, qui profitent d'un statut ambigu de préposés de l'administration et acteurs d'influence de l'industrie du tabac.

TABLE RONDE N°2

Comment lutter efficacement contre les marchés parallèles ?

Animée par Danielle Messager, journaliste santé

INTERVENANTS

- Luk Joossens, consultant auprès de Smoke Free Partnership et expert du commerce illicite du tabac
- Emmanuelle Béguinot, directrice du CNCT

Le système de suivi et de traçabilité européen et ses failles actuelles

CONSTAT

La présentation de Luk Joossens visait à rappeler l'historique et le rôle de l'industrie du tabac dans la contrebande. Luk Joossens a ainsi expliqué le contexte, la mise en œuvre et l'évaluation du système de suivi et de traçabilité (SST) actuel et le protocole de lutte contre le commerce illicite des produits du tabac au sein de l'Union européenne au regard des dispositions prévues dans le Protocole de l'OMS sur le commerce illicite des produits du tabac.

Sur la base de l'article 15 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT), un protocole a été négocié par les pays et adopté en 2012 pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac, entré en vigueur en 2018. Parmi les dispositifs de ce protocole figure l'instauration d'un système de suivi et de traçabilité des produits du tabac devant être strictement indépendant de l'industrie du tabac. Dans le cadre de la directive européenne sur les produits du tabac de 2014, l'UE a déployé depuis 2019 un SST pour les cigarettes et le tabac à rouler, étendu en 2024 à l'ensemble des produits du tabac. Ce système est évalué au regard des critères établis et de ses résultats.

En 2025, **le système européen mis en place n'est pas conforme au protocole de l'OMS** de lutte contre le commerce illicite des produits du tabac. En particulier, l'indépendance organisationnelle n'est pas garantie dans les actions et le contrôle du système. Par exemple, il y a des failles dans le système de contrôle car l'industrie du tabac choisit et rémunère les auditeurs du SST et les rapports des audits restent confidentiels. En outre, **le dispositif demeure opaque** ; aucun rapport d'évaluation sur ces activités ou leur efficacité n'a été rendu public et, à l'ère de l'intelligence artificielle, les 180 à 200 milliards d'identifiants uniques attribués n'ont fait l'objet, semble-t-il, d'aucune analyse.

Au niveau international, l'entrée en vigueur du protocole en 2018 demeure problématique. La France et l'Union européenne ont ratifié ce texte mais le dispositif européen nécessite d'être révisé pour être indépendant des fabricants de tabac et moins complexe. De même, le point focal mondial d'information n'est pas encore opérationnel, en particulier par manque de ressources. La France, à cet égard, est pointée du doigt, car elle n'a jamais réglé ses contributions depuis la ratification du protocole.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Luk Joossens souligne la nécessité de réviser le dispositif en vigueur afin de garantir un contrôle véritablement indépendant du système de suivi et de traçabilité et d'assurer une transparence complète des audits. Il appelle par ailleurs à renforcer l'aide internationale pour soutenir les pays les moins dotés et à lutter contre l'influence de l'industrie du tabac dans la gouvernance du suivi et de la traçabilité de ces produits.

TABLE RONDE N°2

Comment lutter efficacement contre les marchés parallèles ?

Comment mettre fin aux pratiques de sur-approvisionnement des fabricants de tabac ?

ENSEIGNEMENTS ISSUS DES ÉTUDES INDÉPENDANTES

L'intervention d'Emmanuelle Béguinot visait à rappeler que sur la base des études indépendantes, il ressort que le problème des marchés parallèles auquel est confrontée la France est celui des achats transfrontaliers et non celui de la contrefaçon, de la contrebande ou des achats à la sauvette.

Ces achats transfrontaliers sont rendus possibles car les fabricants de tabac sur-approvisionnent délibérément les débits de tabac situés aux frontières. Ainsi, au Luxembourg, si l'on devait rapporter la quantité livrée à la consommation de tabac dans le pays, chaque Luxembourgeois non-fumeur et nourrisson compris fumerait plus de 20 cigarettes par jour. De ce fait, les fabricants ont une responsabilité dans l'existence même de ces marchés parallèles car ils livrent des produits du tabac aux détaillants frontaliers du Luxembourg à l'attention de fumeurs français.

Cette situation résulte du fait que le système de suivi et de traçabilité actuellement en place est opaque et demeure aux mains des fabricants.

RECOMMANDATIONS

Dans cette perspective, pour pouvoir lutter contre ces marchés parallèles, la révision de l'actuel système est fondamentale. Cette révision devrait permettre d'**aboutir à un dispositif strictement indépendant, directement et indirectement des fabricants de tabac**. Cette indépendance doit être juridique, financière et organisationnelle pour ne pas permettre aux fabricants de développer ces marchés parallèles.

Il est également essentiel que **les rapports d'audit réalisés par des tiers indépendants de l'industrie soient rendus publics** pour évaluer dans quelle mesure les pouvoirs publics peuvent poursuivre les contournements.

Enfin, une autre disposition préventive intégrée à un bon contrôle de la chaîne d'approvisionnement des produits du tabac est la **limitation de la livraison de produits du tabac dans chaque pays** au regard de la prévalence et de la consommation tabagique de ce pays.

Cette disposition est notamment soutenue par des parlementaires français. Elle fait partie des obligations du Protocole de lutte contre le commerce illicite des produits du tabac, ratifié par la France et l'Union européenne. **Ces engagements doivent être respectés**.

Pour que la France puisse faire entendre sa voix et porter ces propositions fortes, **il faudrait cependant qu'elle s'acquitte de ses contributions en tant que Partie au Protocole de l'OMS pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac**.

REMISE DES PRIX 5.3

pour des politiques publiques sans tabac et sans lobby

La remise des prix 5.3 pour des politiques publiques sans tabac et sans lobby vise à saluer les initiatives d'acteurs économiques, politiques, institutionnels ou de la société civile en faveur d'une réduction de l'influence de l'industrie du tabac, mais également à dénoncer les pratiques d'influence, d'ingérence et de lobbying de la part de l'industrie du tabac et de ses alliés.

💡***Pourquoi "5.3" ?***

La Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT) est un traité international de santé publique, ratifié par 183 Parties, dont la France en 2004, et qui est entré en vigueur en 2005. Il contraint les pays à adopter des mesures éprouvées de lutte contre le tabagisme.

*L'article 5.3 constitue l'épine dorsale de ce traité, en ce qu'il oblige les pays à la mise en place de mesures pour garantir la pleine indépendance des pouvoirs publics à l'égard de l'influence de l'industrie du tabac. La CCLAT rappelle l'existence d'un « **conflit fondamental et irréconciliable entre les intérêts de l'industrie du tabac et ceux de la santé publique** ».*

LE PRIX POSITIF



FRÉDÉRIC VALLETOUX ET SON GROUPE PARLEMENTAIRE

Le prix positif a été attribué à Frédéric VALLETOUX et son groupe parlementaire Horizons & Indépendants pour leur implication dans la lutte contre les marchés parallèles, et particulièrement contre les stratégies de sur-approvisionnement des fabricants de tabac. Les propositions de loi et de résolution européenne permettent de mettre en exergue la responsabilité de l'industrie du tabac dans les marchés parallèles, et proposent des solutions concrètes pour lutter contre ces derniers. Elles devraient permettre d'ouvrir un débat européen à l'occasion de la révision des directives sur le tabac.

LE PRIX NÉGATIF

LE CABINET D'AUDIT ET DE CONSEIL KPMG

Le prix négatif a été décerné au cabinet KPMG pour son rapport annuel sur l'ampleur des marchés parallèles, intégralement financé par Philip Morris. Bien que pointé du doigt depuis plusieurs années par la recherche scientifique et désavoué par les pouvoirs publics (Douanes), le rapport KPMG est un outil d'influence considérable de l'industrie du tabac dans le débat public. Les conclusions alarmistes et inflationnistes sur les marchés parallèles ont pour unique objectif de dissuader les décideurs publics de mettre en place des politiques ambitieuses de lutte contre le tabagisme et participent d'une stratégie de désinformation majeure.





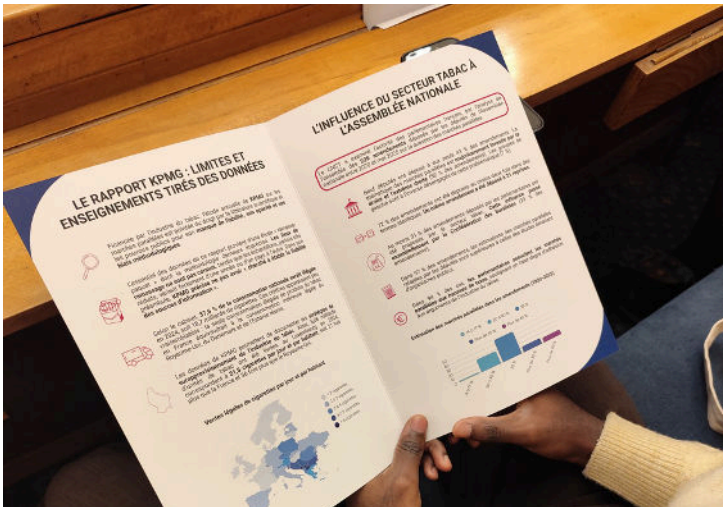



Le Protocole








L'INFLUENCE DU SECTEUR TABAC À L'ASSEMBLÉE NATIONALE
LE RAPPORT KPMG : LIMITES ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DES DONNÉES

À PROPOS DU PRIX

POURQUOI UN TEL ÉVÉNEMENT ?

Chaque année, le tabagisme provoque la mort de 8 millions de personnes à travers le monde, dont 75 000 en France. Ces chiffres sont la conséquence de l'activité d'un secteur économique dont l'objectif est d'encourager et maintenir la prévalence d'un produit qui tue plus d'un de ses consommateurs sur deux, faisant du tabagisme une épidémie industrielle. Le rôle de l'industrie du tabac dans la diffusion et la perpétuation du tabagisme est l'une des composantes essentielles de la situation sanitaire actuelle. Ainsi, l'industrie du tabac représente l'obstacle principal à la mise en œuvre de politiques de santé publique. Les pays ont reconnu qu'il existe un conflit fondamental et inconciliable entre les intérêts de l'industrie du tabac et ceux de la santé publique. La mobilisation de tierces-parties est une composante essentielle de la stratégie d'influence de l'industrie du tabac. Ces acteurs, bénéficiant d'une image positive auprès des décideurs, permettent de conférer une crédibilité aux messages des fabricants, et ainsi de bloquer plus efficacement les politiques de santé publique.

FCTC
CONVENTION-CADRE DE L'OMS
POUR LA LUTTE ANTITABAC

CNCT
COMITÉ NATIONAL CONTRE LE TABAGISME
Association reconnue d'utilité publique